



Agents du département : votre pouvoir d'achat attaqué

22 octobre 2025

Le Conseil Départemental de l'Ardèche ne respecte pas le dialogue social et s'attaque au pouvoir d'achat des agents

1. Protection Sociale Complémentaire (PSC)

Un protocole d'accord avait été signé entre les trois organisations syndicales et la collectivité pour la mise en place d'un contrat collectif à adhésion obligatoire pour la prévoyance, avec une entrée en vigueur initialement prévue au **1er janvier 2025**. L'objectif était d'assurer la **protection de tous les agents** et de renforcer le **principe de solidarité**.

Face à certaines **incertitudes juridiques**, nous avions convenu d'un **report de cette mise en œuvre au 1er janvier 2026**, et une consultation avait été lancée cet été pour identifier le prestataire le plus compétitif.

Lors d'une réunion avant l'été, la CFDT avait demandé que le **résultat de la consultation soit partagé avec les organisations syndicales** afin de décider ensemble de la suite à donner. Nous avions alerté la collectivité sur le **risque d'une hausse des cotisations pour les agents déjà couverts par des contrats historiques individuels**, qui, selon les informations reçues, étaient « condamnés à disparaître ». Il était donc **impératif de garder la possibilité de renoncer à ce contrat collectif obligatoire** si nécessaire.

Or, **les organisations syndicales n'ont pu prendre connaissance du taux obtenu que par le mail d'information envoyé aux agents par la DRH**, comme le reste du personnel. Aucune consultation préalable n'a eu lieu, malgré nos interventions en instance paritaire. De plus, nous n'avions même pas été conviés aux **webinaires sur la PSC**, et ce n'est qu'après la remarque émise en instance paritaire (par FO) que nous avons pu y accéder.

La collectivité **décide donc seule**, nous mettant face au **fait accompli**.

2. Annonce de l'arrêt de la monétisation du CET (Compte Épargne Temps)

Par un mail de la DRH, la collectivité vient d'annoncer aux agents sa volonté de **mettre fin à la monétisation du CET**, sans possibilité de retour en arrière. Cette décision a été portée à la connaissance des trois organisations syndicales **hors instances paritaires**, et très récemment.

Sur la forme, il est surprenant qu'une telle communication soit faite **avant tout débat en instance paritaire** et avant que nos élus puissent éventuellement voter la mesure.

Sur le fond, nous déplorons vivement que cette décision s'attaque au **pouvoir d'achat des agents**, surtout dans un contexte économique difficile, alors que ces derniers sont déjà amenés à financer leur protection sociale.

Si cette mesure était votée, elle aurait pour conséquences :

- Une **baisse significative de la rémunération** pour certains agents, parfois supérieure à la dernière augmentation du RIFSEEP
- Une **incitation à poser l'intégralité de leurs jours de congés ou de récupération**, ce qui pourrait entraîner une **baisse du niveau de service rendu aux Ardéchois**.

La collectivité semble assumer ce choix sous prétexte que chaque direction devait faire des économies. Nous verrons si **nos élus assumeront cette décision lors du vote**.

La CFDT s'oppose fermement à cette mesure.

Nous comprenons la nécessité de réaliser des économies budgétaires, mais les agents **ne doivent pas devenir une variable d'ajustement**. Ils composent déjà avec **la réduction des moyens pour accomplir leurs missions**.

Dans ce contexte, la CFDT demande que nos élus **assument également un effort sur leur rémunération**, par souci de **solidarité et de justice sociale**.



La Section CFDT du Département de l'Ardèche

Portable : 06 33 57 00 78

Mail : syncfdt@ardeche.fr

Site internet : <http://cfdtdpt07.e-monsite.com/>

Pour nous rejoindre : [Adhérer à la Section CFDT en ligne](#)

Suivez nous sur :



CFDT Interco Drôme Ardèche